

Le 30 avril 2012

M. André Nadeau, chef d'équipe
Secteur agricole et municipal
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale du centre de contrôle environnemental
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7

V/Réf. : 7530-03-00001-0A
400908491

Objet : Non-respect de la norme pour les paramètres PCDD/DF (dioxines et furannes) à la sortie de la ligne n° 1 de l'incinérateur de la Ville de Québec

Monsieur Nadeau,

Pour faire suite à votre lettre du 27 mars dernier portant sur le non-respect de la norme pour les paramètres PCDD/DF (dioxines et furannes) à la sortie de la ligne n° 1 de l'incinérateur de la Ville de Québec survenu lors du contrôle technique de septembre 2011, vous trouverez en pièce jointe la note de monsieur Yves Fréchet qui répond à l'ensemble de vos questions.

En complément d'information à la note de monsieur Fréchet, nous vous informons que nous évaluons actuellement les propositions de professionnels pour l'implantation d'un nouveau système d'injection de charbon actif tel que prévu dans notre plan d'actions prioritaires de l'année 2012. De plus, nous vous informons aussi qu'une reprise du contrôle technique pour la partie qui concerne l'avis de non-conformité ci-haut mentionné est prévue dans la semaine du 23 juillet prochain à moins de changement pour une date antérieure.

Espérant que l'ensemble des informations fournies seront répondre à vos attentes, je vous prie d'agréer, M. Nadeau, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Richard Simoneau, ing.
Directeur
Section gestion de projets et exploitations des grands ouvrages

RS/YF/cd

c.c. Marcel Roy, directeur, Service des travaux publics, Ville de Québec
Stéphan Bugay, directeur, Division gestion des matières résiduelles, Ville de Québec
Jacques Grantham, directeur, Service de l'environnement, Ville de Québec